



Refus APS car non obtention diplôme

Par **Mariyah**, le **14/12/2018** à **15:19**

Bonjour,

Étant en France avant mes 18 ans, J'ai eu un Master 2. J'ai fait un mastère spécialisé et j'ai échoué lors de l'examen donc je n'ai pas eu ce diplôme. J'avais fait une demande D'APS au préalable, Et puisque je n'ai pas réussi je ne pouvais pas prétendre à l'aps. Aujourd'hui c'est trop tard pour m'inscrire pour une formation et je me retrouve sans papier. Que pourrais je faire?

Par **amajuris**, le **14/12/2018** à **16:43**

Bonjour,

une APS est autorisation provisoire de séjour est valable 1 an, non renouvelable.
donc, je crains que vous deviez retourner dans votre pays pour ne pas être en situation irrégulière.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17319>

salutations

Par **FZ2019**, le **19/04/2019** à **18:25**

Bonjour;

Je suis une étudiante marocaine, aujourd'hui je suis un mastère spécialisé qui est labellisé

par la conférence des grandes écoles à EISTI, mais il n'est pas reconnu par l'état.
Ma question: puis je avoir mon APS à l'issu de ce master.

Merci